

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 octobre 2014

N° 2014-17



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil quatorze, le 27 octobre à 11 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BERTELLI, Vice Président, en l'absence de Monsieur Jean CAMBON empêché.
Présents :	09	
Date de la convocation :	14 octobre 2014	

- Présents :**
- Mmes MAGNANI et RIOLS,
 - MM. ALAZARD, ASTOUL, ASTRUC, BERTELLI, LAMOLINAIRIE, LAVABRE et MOUCHARD
- Absents excusés :**
- MM. BONSANG, CAMBON DAGEN, GARRIGUES, MARTY, MOLLE et SAZY
- Assistaient à la séance :**
- MM BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Renouvellement de 3 véhicules porteurs.

Lors des orientations budgétaires pour 2012 a été évoquée la question de la gestion du parc de matériel et de son renouvellement dans la durée avec comme objectif une maîtrise de l'impact financier du volet matériel (investissement, entretien et réparation) dans le coût unitaire de transport.

C'est à ce titre que le Budget 2014 comporte en section d'investissement les crédits nécessaires au remplacement de 3 véhicules porteurs.

Le parc de matériel de transport nécessaire à la réalisation en régie directe des prestations de transfert des déchets (OMR, collectes sélectives, déchets collectés en déchèteries ...) se compose de 5 ensembles routiers (véhicules porteurs de 26 T et remorques 3 essieux de 24 T) dont 4 ont été acquis fin 2004 et de près de 200 bennes affectées aux quais de transfert et aux déchèteries.

Un véhicule porteur a fait l'objet d'un premier renouvellement fin 2012 et, à cette occasion, un cinquième ensemble « porteur et remorque » a été acquis pour répondre à l'augmentation des tonnages transportés résultant en dernier lieu de la mise en service du quai de transfert et de la déchèterie de Caussade.

La présente opération concerne le renouvellement des 3 autres véhicules porteurs acquis fin 2004.

Une procédure de consultation a été lancée le 8 juillet 2014 sur la base des principes suivants :

- acquisition de 3 châssis de 26 tonnes (option 6x2 et/ou 6x4 et possibilité de présenter des variantes libres),
- équipement en bras de levage de 20 T,
- reprise des 3 véhicules actuels (500 000 km environ).

Au 23 septembre 2014, date limite de remise des offres, 4 entreprises avaient fait parvenir des offres :

- MAN Toulouse
- Toulouse Service VI (DAF)
- SARL LETT Montauban (VOLVO)
- SAS FAURIE MP Montauban (RENAULT)

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le 25 septembre pour procéder à l'ouverture des plis et, une deuxième fois, ce jour, pour procéder au choix de l'offre retenue.

A la suite de cette réunion, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre présentée par la Société SAS FAURIE MP Montauban dans les conditions suivantes :

- acquisition de deux véhicules 6x2, d'un véhicule 6x4 RENAULT équipés de bras de levage 21 t GUIMA et de 2 caméras pour complément d'équipement des véhicules existants
- montant HT des acquisitions : 394 300 €
- montant des reprises de trois véhicules : 60 000 €

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le marché à conclure avec la Société SAS FAURIE MP Montauban dans les conditions suivantes :
 - acquisition de deux véhicules 6x2 et d'un véhicule 6x4 RENAULT équipés de bras de levage 21 tonnes GUIMA ainsi que 2 caméras pour véhicules existants
 - montant HT des acquisitions : 394 300 €
 - montant des reprises de trois véhicules : 60 000 €
- d'autoriser le président à procéder à la signature du marché correspondant et de tous documents se rapportant à son exécution.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE

DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE28 OCT. 2014

ET DE SA PUBLICATION LE28 OCT. 2014

Montauban, le 29 OCT. 2014

Le Président,

Jean CAMBON



Fait et délibéré le 27 octobre 2014

Le Président,

Jean CAMBON